

Societé Civile de Placement Immobilier à capital veriable Capital social statuteire 409,000,000 € - 798,920,427 RCS PARIS Siège Social 153, boelevard Haussmann - 75,008 PARIS 161 - 01,40,29,66,86

### **BULLETIN DE SOUSCRIPTION**

Je soussigné (e)	■ Monsieur	■ Madame	Madame et Monsieur	☐ Indivision
			PPM	
			Nem jui dique pour les indivisions)	
Nom: ///			Prénom: NL	
lé(e) le :	<mark>)./ à : à :</mark>	02	N° département : 04. P	ays : <i>DS</i>
Nom/Prénom conj	oint ou partenaire P	ACS:	7.0	
Né(e) le :	Lilore	11	à: Cikal	ommune: A1
Adresse complète	N°:/\LRue:	12	C	ommune :
Code Postal :	Ville:	, , , , , , , , , , , , , , , , , , ,	1:60 P	ays: A L
		Dureau :		ile:
Situation familia				
			de réflexion de 48h) les statuts, l si que des conditions d'émissio	a note d'information visée par l'Autori n des parts rappelées au verso.
• Suis informé (e) do		garantit pas la revent	•	s sont prévues dans la note d'informatio
		RREALLEMAGNE(m		elassocié]auprixunitairede(voirauvers
				AGNE de 1
			ERRE ALLEMAGNE à la <b>BRED B</b>	anque Populaire
			BIC : BREDFRPPXXX	
				ère demande de la société de gestion
A défaut, le prix	de la part sera celui			
		en vigueur le jour d	ı règlement. Je m'engage à rég	ler la différence le cas échéant.
	le règlement des re	venus attachés aux <sub>l</sub>		ler la différence le cas échéant. cription, soit porté au crédit du comp
		venus attachés aux <sub>l</sub>		
	le règlement des re mpérativement un	venus attachés aux   RIB)		cription, soit porté au crédit du comp





Société Civile de Placement Immobilier à capital variable

Régie par les articles 1845 et suivants du code civil, les articles L.214-86 et suivants et l'article R.214-155 et suivants du code monétaire et financier et les articles 422-189 et suivants du Règlement Général de l'AMF

Capital social statutaire: 400 000 000 € - 798 920 427 RCS PARIS

Siège Social: 153, boulevard Haussmann - 75008 PARIS - Tél 01 40 29 86 86 - www.paret-gestien.com

Objet social: acquisition et gestion d'un patrimoine immobilier tocatif

Les statuts sont déposés au siège social. La responsabilite de chaque associé à l'égard des tiers est limitée à la fraction du capital qu'il possède

Notice : la notice prévue par l'article 422-496 du règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers a été publiée au BALO.

Note d'information : la note d'information a reculte visa SCPI n° 14-01 en date du 7 janvier 2014 de l'Autorité des Marchés Financiers

### MODALITÉS DE SOUSCRIPTION ET DE RETRAIT.

**Date d'ouverture des souscriptions :** la SCPI ayant opté pour la variabilité de son capital, la Société de Gestion n'acceptera plus de souscription lorsque le capital social statutaire sera atteint, sauf pour compenser les retraits.

Prix de souscription : 260 € à compter du 1er octobre 2018 (avis publié au Balo le 21 septembre 2018)

Valeur nominale : 200 € - Prime d'émission : 60 €

dont 10 % de commission de souscription

Prix de retrait : Le prix de retrait, applicable dans la limite de nouvelles souscriptions, s'établit à 234 €. Il ne peut être effectué à un prix supérieur au prix de souscription en vigueur diminué de la commission de souscription. Si les retraits excèdent les souscriptions, la société de gestion donne la possibilité à l'associé de faire racheter ses parts sur un fonds de remboursement qui pourrait être voté par l'assemblée générale et alimenté par des cessions d'actifs. Le prix de retrait par le fonds ne pourrait alors s'effectuer à un prix supérieur à la valeur de réalisation ni inférieure à celle-ci diminué de 10 %.

Minimum de souscription : TRENTE (30) parts pour tout nouvel associé.

Modalité de règlement : en totalité le jour de la souscription, sauf recours au crédit, auquel cas la souscription devra être réglée sur première demande de la société de gestion.

Lieu de souscription : Le bulletin de souscription doit parvenir à la Société de Gestion, dument complété et signé.

Jouissance des parts : La date de jouissance est fixée au premier jour du cinquième mois suivant la réception intégrale des fonds par la société.

#### MODALITES PRATIQUES DE REDACTION DU PRESENT BULLETIN DE SOUSCRIPTION

#### 1° Pour les mineurs et les incapables :

Pour les mineurs : remplir le formulaire au nom du mineur, le faire signer par le père, la mère ou le tuteur.

Pour les incapables majeurs : remplir le formulaire au nom de l'incapable, le faire signer par le tuteur ou le curateur. Joindre une copie du document ou de la décision nommant la tutelle ou la curatelle.

#### 2° Pour les usufruitiers et nu-propriétaires :

Le bulletin est établi au nom du nu-propriétaire, il est signé par celui-ci et l'usufruitier à moins que l'un d'eux n'est donné procuration à l'autre.

#### 3° Pour les indivisions :

Etablir un formulaire au nom de l'indivision, le faire signer par le mandataire de l'indivision valablement autorisé ou – à défaut de mandataire – par chaque membre de l'indivision – établir en annexe un état recensant les noms, prénoms, dates et lieux de naissance, adresses complètes et régimes fiscaux de tous les indivisaires.

#### 4° Pour les personnes morales :

Etablir un formulaire au nom de la personne morale et le faire signer par le mandataire habilité.

Joindre impérativement au présent formulaire une copie des statuts, un extrait K bis récent, un extrait du procès-verbal désignant le représentant légal de la personne morale.

NB : la société de gestion se réserve la possibilité de demander toutes justifications utiles.

Loi informatique et Libertés: Les informations recueillies dans le présent bulletin ne seront utilisées et ne feront l'objet de communication extérieure que pour les seules nécessités de la gestion ou pour satisfaire aux obligations légales et réglementaires. Elles pourront donner lieu à l'exercice du droit d'accès dans les conditions prévues par la loi 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.





## QUESTIONNAIRE DE CONNAISSANCE DE LA CLIENTÈLE

En application notamment de la directive MIF (Marché des Instruments Financiers) en vigueur depuis le 1<sup>er</sup> novembre 2007 et de la réglementation relative à la lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme

Tous les champs sont obligatoires

	☐ PERSONN☐ Mlle ☐ M et N		
M Mme		/me	☐ Autre
Adresse A1		renom	
Code postal A 9	Villa A3	Pays	
		1	
Profession Li 402	Né le 101	à <i>DE</i>	Département /
the state of the s		N°SIRET (sociétés)	and the second s
Résident fiscal français :			
And the second s	s, successions, indivisions, mineu		Usufruitier
Mme Mme		PrénomPP	
Code postal	Ville	Tél	
1) Comment qualifierez-vous	votre niveau de connaissance c	oncernant les produits d'épargne ?	
☐ Faible	☐ Moyen	☐ Elevé	1
2) Comment avalificant			
Immobilier en direct		oncernant les marchés et les produits im	nmobiliers ?
<b>Immobilier en direct</b> ☐ Faible	☐ Moyen	oncernant les marchés et les produits in	nmobiliers?
Immobilier en direct ☐ Faible Immobilier indirect (« pierre	☐ Moyen - <b>papier »)</b>	_	nmobiliers?
Immobilier en direct  Faible Immobilier indirect (« pierre  Actions cotées de soc	☐ Moyen - <b>papier »)</b> :iétés immobilières	Elevé	nmobiliers?
Immobilier en direct ☐ Faible Immobilier indirect (« pierre • Actions cotées de soc ☐ Faible	☐ Moyen - <b>papier »)</b> :iétés immobilières ☐ Moyen	_	
Immobilier en direct  Faible Immobilier indirect (« pierre  Actions cotées de soc	☐ Moyen - <b>papier »)</b> :iétés immobilières ☐ Moyen	Elevé	
Immobilier en direct  Faible Immobilier indirect (« pierre-  • Actions cotées de soc  Faible  • OPCVM spécialisé sec	☐ Moyen - <b>papier »)</b> :iétés immobilières ☐ Moyen cteur immobilier	☐ Elevé	nmobiliers?
Immobilier en direct  Faible Immobilier indirect (« pierre  • Actions cotées de soc  Faible  • OPCVM spécialisé sec  Faible	☐ Moyen - <b>papier »)</b> :iétés immobilières ☐ Moyen cteur immobilier	☐ Elevé	
Immobilier en direct  Faible Immobilier indirect (« pierre  • Actions cotées de soc  Faible  • OPCVM spécialisé sec  Faible  • SCPI	☐ Moyen - <b>papier »)</b> :iétés immobilières ☐ Moyen cteur immobilier ☐ Moyen	☐ Elevé ☐ Elevé ☐ Elevé	
Immobilier en direct    Faible     Faible     Faible     • Actions cotées de soc     Faible     • OPCVM spécialisé sec     Faible     • SCPI     Faible	☐ Moyen - <b>papier »)</b> :iétés immobilières ☐ Moyen cteur immobilier ☐ Moyen	☐ Elevé ☐ Elevé ☐ Elevé	
Immobilier en direct  Faible Immobilier indirect (« pierre  • Actions cotées de soc  Faible  • OPCVM spécialisé sec  Faible  • SCPI  Faible  • OPCI  Faible	☐ Moyen -papier » J :iétés immobilières ☐ Moyen cteur immobilier ☐ Moyen ☐ Moyen ☐ Moyen ☐ Moyen	☐ Elevé ☐ Elevé ☐ Elevé ☐ Elevé ☐ Elevé	
Immobilier en direct  Faible Immobilier indirect (« pierre  • Actions cotées de soc  Faible  • OPCVM spécialisé sec  Faible  • SCPI  Faible  • OPCI  Faible  31 Quel type d'investisseur vo	☐ Moyen -papier ») :iétés immobilières ☐ Moyen :teur immobilier ☐ Moyen ☐ Moyen ☐ Moyen ☐ Moyen	☐ Elevé ☐ Elevé ☐ Elevé ☐ Elevé ☐ Elevé	
Immobilier en direct  Faible Immobilier indirect (« pierre  • Actions cotées de soc  Faible  • OPCVM spécialisé sec  Faible  • SCPI  Faible  • OPCI  Faible  Je n'accepte aucun risque de	☐ Moyen -papier ») :iétés immobilières ☐ Moyen :teur immobilier ☐ Moyen ☐ Moyen ☐ Moyen ☐ Moyen ☐ Moyen ☐ Le perte en capital	☐ Elevé ☐ Elevé ☐ Elevé ☐ Elevé ☐ Elevé ☐ Elevé	
Immobilier en direct Faible Immobilier indirect (« pierre  • Actions cotées de soc Faible • OPCVM spécialisé sec Faible • SCPI Faible • OPCI Faible • OPCI Je Faible	☐ Moyen -papier ») :iétés immobilières ☐ Moyen :teur immobilier ☐ Moyen ☐ Moyen ☐ Moyen ☐ Moyen ☐ Moyen ☐ Le perte en capital	☐ Elevé ☐ Elevé ☐ Elevé ☐ Elevé ☐ Elevé	
Immobilier en direct  Faible Immobilier indirect (« pierre-  • Actions cotées de soc  Faible  • OPCVM spécialisé sec  Faible  • SCPI  Faible  • OPCI  Faible  Je n'accepte aucun risque de	☐ Moyen -papier » )  iétés immobilières ☐ Moyen cteur immobilier ☐ Moyen ☐ Moyen ☐ Moyen ☐ Moyen ☐ te perte en capital ge modérée pouvant se traduire p	☐ Elevé ☐ Elevé ☐ Elevé ☐ Elevé ☐ Elevé ☐ Elevé	



5) Quel est le montant de votre par de 100 000 euros  Entre 300 000 et 500 000 euros  6) Quelle est votre tranche margi  0 % 30 %		☐ entre 100 000 et 300 000 euros ☐ + de 500 000 euros ☐ 14 % ☐ 45 %		
7) Êtes-vous soumis à l'ISF ?  Non		Oui (Précisez le taux d'imposition)		
8) Quel est le montant de votre  - de 100 000 euros  Entre 300 000 et 500 000 euros  9) Quel est le montant de votre pa  Ne possède pas de parts de SC  Entre 10 000 et 30 000 euros	atrimoine immobilier	☐ entre 100 000 et 300 000 euros ☐ + de 500 000 euros	Chore	
10) Quels sont vos objectifs en m  Diversifier mes investissements  Défiscaliser  11) Quelle est la durée envisagée  de 8 ans	3	ent en parts de SCPI ?  Compléter mes revenus, ma retraite Constituer un patrimoine ements en parts de SCPI ?	9	lan,
12) Avez-vous pris connaissance	des avantages et risç	ues de placement en parts de SCPI ?		
13) Compte tenu des documents dinhérents à l'investissement d  Oui		ts qui vous ont été délivrés, estimez-vo	ous avoir compris les risques	
14) Quelle est l'origine des fonds  Des pargne déjà constituée Produit de cessions Autres (à préciser)	que vous souhaitez i	nvestir ?  Successions Revenus exceptionnels		
Je déclare assumer l'entière respo		s que je viens de fournir à ce questionna Signature	ire.	
CADRE RESERVE A LA SOCIET	E DE GESTION :			
TEST D'ADEQUATION :				
	☐ refusé			

# DOCUMENT D'INFORMATIONS CLÉS



#### **OBJECTIF**

Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

#### **PRODUIT**

PRODUIT : NOVAPIERRE Allemagne - Société Civile de Placement Immobilier (SCPI) à capital variable

**INITIATEUR: PAREF GESTION** 

AUTORITÉ CHARGÉE DU CONTRÔLE : Autorité des Marchés Financiers (AMF)

DATE DE PRODUCTION DU DOCUMENT : 12 janvier 2018

VOUS ÊTES SUR LE POINT D'ACHETER UN PRODUIT QUI N'EST PAS SIMPLE ET QUI PEUT ETRE DIFFICILE À

COMPRENDRE.

#### **EN QUOI CONSISTE CE PRODUIT?**

TYPE: SCPI de rendement

La SCPI est un fonds d'investissement, réglementé par l'Autorité des Marchés Financier (AMF), qui permet à l'associé d'investir dans des biens immobiliers avec un budget réduit tout en diversifiant ses placements et en mutualisant le risque lié à l'investissement. Le capital investi n'est pas garanti.

**OBJECTIFS**: Novapierre Allemagne a pour objectif de constituer un patrimoine immobilier commercial locatif diversifié composé majoritairement de commerces et accessoirement d'immobilier d'entreprise, situés majoritairement en Allemagne et à titre exceptionnel dans d'autres Etats de la zone euro. Actuellement, les immeubles sont situés en totalité en Allemagne.

Pour financer ses investissements la SCPI a recours à l'endettement dans la limite d'un maximum autorisé en assemblée générale des associés. Cette SCPI associe un rendement potentiel lié à la perception des loyers et une capitalisation liés à la revalorisation potentielle des actifs.

INVESTISSEURS DE DETAIL VISÉS: Cible de clientèle: Tous, clients professionnels et non professionnels au sens de la directive Marché d'instruments financiers 2014/65/UE du parlement européen et du conseil du 15 mai 2014 qui ne disposent pas des moyens ou de la disponibilité nécessaires pour réaliser et suivre eux-mêmes un investissement immobilier. La SCPI est un investissement indirect de long terme dans l'immobilier permettant de diversifier son épargne, source de revenus complémentaires, notamment en vue de la retraite. La durée de détention minimum conseillée est de 10 ans minimum. L'investissement du client doit être en rapport avec sa capacité de financement s'il a recours à l'emprunt et avec sa stratégie patrimoniale en matière de diversification.

**ASSURANCES:** non applicable

#### QUELS SONT LES RISQUES ET QU'EST-CE QUE CELA POURRAIT ME RAPPORTER?

#### INDICATEUR DE RISQUE



L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que le produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés.

RISQUE LE PLUS FAIBLE RISQUE LE PLUS ÉLEVÉ

Vous risquez de ne pas pouvoir vendre facilement votre produit ou de devoir le vendre à un prix qui influera sensiblement sur le montant que vous percevrez en retour.

La SCPI est un produit qui comporte des risques liés à tout investissement immobilier locatif et qui s'adresse à une clientèle avisée. La SCPI est un fonds dont la gestion est assurée de manière discrétionnaire par la Société de gestion de portefeuille, dans le respect des statuts.

- Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 3 sur 7, qui représente donc un niveau de risque modéré.
- Si la situation venait à se détériorer sur les marchés, l'impact possible sur la valeur et/ou le rendement de votre investissement se situe à un niveau entre faible et moyen.
- Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

#### **SCÉNARIOS DE PERFORMANCE**

Investissement de 10 SCÉNARIOS	000 EUR	1 an	5 ans	10 ans (période de détention recommandée)
Scénario de tensions	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	7 818 EUR	6 829 EUR	5 948 EUR
	Rendement annuel moyen	-21,82%	-7,34%	-5,06%
Scénario défavorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	9 091 EUR	10 599 EUR	13 302 EUR
	Rendement annuel moyen	-9,09%	1,17%	2,89%
Scénario intermédiaire	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	9 426 EUR	11 774 EUR	15 548 EUR
	Rendement annuel moyen	-5,74%	3,32%	4,51%
Scénario favorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	10 079 EUR	13 489 EUR	18 742 EUR
	Rendement annuel moyen	0,79%	6,17%	6,48%

Ce tableau montre les sommes que vous pourriez obtenir sur 10 ans (la période de détention recommandée), en fonction de différents scénarios, en supposant que vous investissiez 10 000 euros.

- Les différents scénarios montrent comment votre investissement pourrait se comporter. Vous pouvez les comparer avec les scénarios d'autres produits.
- Les scénarios présentés sont une estimation de performances futures à partir de données du passé relatives aux variations de la valeur de cet investissement. Ils ne constituent pas un indicateur exact. Ce que vous obtiendrez dépendra de l'évolution du marché et de la durée pendant laquelle vous conserverez l'investissement ou le produit.
- Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes, et ne tient pas compte du cas où nous ne pourrions pas vous payer.
- Votre perte maximale peut être l'ensemble de votre investissement.
- Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influer sur les montants que vous recevrez.

# QUE SE PASSE-T-IL SI PAREF GESTION N'EST PAS EN MESURE D'EFFECTUER LES VERSEMENTS ?

PAREF GESTION est une société de gestion de portefeuille agréée et suivie par l'Autorité des Marché Financiers et doit respecter des règles d'organisation et de fonctionnement notamment en matière de fonds propres.

#### QUE VA ME COÛTER CET INVESTISSEMENT?

La réduction du rendement montre l'incidence des coûts totaux que vous payez sur le rendement que vous pourriez obtenir de votre investissement. Les coûts totaux incluent les coûts ponctuels, récurrents et accessoires.

Les montants indiqués ici sont les coûts cumulés liés au produit lui-même, pour trois périodes de détention différentes. Ils incluent les pénalités de sortie anticipée potentielles. Les chiffres présentés supposent que vous investissiez 10 000 EUR. Ces chiffres sont des estimations et peuvent changer à l'avenir.

#### **COÛTS AU FIL DU TEMPS**

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de l'ensemble des coûts sur votre investissement au fil du temps.

Investissement de 10 000 EUR			
SCÉNARIOS	Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 5 ans	Si vous sortez après 10 ans
Coûts totaux	1158 EUR	2016 EUR	3648 EUR
Incidence sur le rendement (réduction du rendement) par an	11,58%	3,32%	2,23%

#### **COMPOSITION DES COÛTS**

Le tableau ci-dessous indique :

- l'incidence annuelle des différents types de coûts sur le rendement que vous pourriez obtenir de votre investissement à la fin de la période d'investissement recommandée;
- la signification des différentes catégories de coûts.

Coûts ponctuels	Coûts d'entrée	1,12%	L'incidence des coûts que vous payez lors de l'entrée dans votre investissement. Il s'agit du montant maximal que vous paierez, il se pourrait que payiez moins.
	Coûts de sortie	Néant	L'incidence des coûts encourus lorsque vous sortez de votre investissement à l'échéance.
Coûts récurrents	Coûts de transaction de portefeuille	Néant	L'incidence des coûts encourus lorsque nous achetons ou vendons des investissements sous-jacents au produit.
	Autres coûts récurrents	1,12%	L'incidence des coûts que nous prélevons chaque année pour gérer vos investissements.
Coûts accessoires	Commissions liées aux résultats	Néant	L'incidence des commissions liées aux résultats.
	Commissions d'intéressement	Néant	L'incidence des commissions d'intéressement.

### COMBIEN DE TEMPS DOIS-JE LE CONSERVER, ET PUIS-JE RETIRER DE L'ARGENT DE **FAÇON ANTICIPÉE?**

Le produit est construit pour un investissement à long terme. Cependant vous pouvez le vendre sans pénalité à n'importe quel moment ou bien le garder plus longtemps.

Période de détention recommandée : 10 ans.

#### **COMMENT PUIS-JE FORMULER UNE RÉCLAMATION?**

Avant d'adresser toute réclamation concernant votre produit contactez votre conseiller, puis adressez votre réclamation à:

PAREF GESTION

Monsieur Gilles CHAMIGNON

153 boulevard Haussmann 75008 PARIS

Numéro de téléphone non surtaxé : 01 40 29 86 86

Boite contact : contact@paref.com

PAREF GESTION s'engage à accuser réception de votre demande sous 10 jours ouvrables maximum à compter de la réception de la réclamation sauf si la réponse elle-même est apportée au client dans ce délai. Dans tous les cas, une réponse définitive vous sera apportée dans un délai maximal de 60 jours à compter de la réception de votre demande sauf survenance de circonstances particulières dûment justifiées.

MEDIATEUR AMF : Pour régler un différend à l'amiable entre un associé et la société de gestion et afin d'éviter une procédure judiciaire, le service de médiation interne de l'AMF peut être saisi par réclamation écrite adressée à : Médiateur de l'AMF, Autorité des Marchés Financiers, 17 Place de La Bourse, 75082 Paris Cedex 02. Il est possible de remplir en ligne le Formulaire de demande de médiation AMF et de consulter la Charte de médiation AMF sur le site internet officiel de l'AMF.

#### **AUTRES INFORMATIONS PERTINENTES**

Pour plus d'informations, en vue de votre souscription, nous vous invitons à vous connecter sur le site www.paref-gestion.com et à prendre connaissance des autres documents légaux de la SCPI : note d'information, statuts, bulletin trimestriel d'information, rapport annuel.

Contact téléphonique (non surtaxé): 01 40 29 86 86

Memis en mains propres